

## SAGE Marque-Deûle

### Réunion de la CLE

Le 5 septembre 2016 à 14h00

Siège de la Métropole Européenne de Lille, Salles du Patio A/B/C

#### Objectifs de la réunion et ordre du jour :

- Election du représentant « usagers » au sein du Bureau
- Rappel du contexte SAGE Marque-Deûle
- Présentation des résultats de la phase stratégie et évaluation environnementale :
  - Rappel des objectifs et du déroulé de la phase stratégie
  - Résultats de la priorisation
  - La méthode d'évaluation financière et environnementale
  - Présentation du projet du 1er programme de SAGE
  - Discussions et proposition d'adoption de la phase « stratégie »
- Suites à donner pour la finalisation du SAGE
- Présentation du Rapport d'activités 2015

**La liste des participants est indiquée en page finale.**



## Préambule

Introduction de la séance par M. Alain Detournay, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE), et de Florian Busy, animateur du SAGE.

M. Detournay rappelle l'objectif de la réunion qui est de valider le programme d'action du 1<sup>er</sup> cycle de SAGE. Ceci s'inscrit comme un préalable à la rédaction finale des documents du SAGE.

M. Detournay remercie tous les acteurs présents, les présidents des commissions thématiques pour leur présence et pour tout le travail effectué durant l'année écoulée. La cellule d'animation rappelle le contexte et le déroulé de la phase stratégie.

## Déroulé de l'ordre du jour

### 1. Election du représentant « usagers » au sein du Bureau

A la suite de la démission de Monsieur Jean-Jacques Fertelle membre du collège des usagers de la CLE, M. Detournay rappelle qu'il faut désigner un nouveau membre pour siéger au sein du bureau de la CLE. Seuls les membres du collège des usagers sont appelés à désigner par vote leur nouveau représentant. M. Detournay rappelle la liste des représentants actuels du collège des usagers au bureau de la CLE.

M. Detournay appelle en séance les candidatures. Le représentant des Ports de Lille fait acte de candidature. Une seule candidature est soumise aux votes des usagers.

Mme. Seingier rappelle les modalités de l'élection et procède au scrutin.

Le représentant des Ports de Lille est élu à l'unanimité.

### 2. Rappel du contexte du SAGE Marque Deûle : Victoire Seingier, MEL

Mme. Seingier rappelle les éléments de contexte du SAGE Marque Deûle :

- o La définition d'un SAGE.
- o Le territoire du SAGE Marque Deûle.
- o L'état d'avancement de la procédure du SAGE Marque Deûle.

### 3. Présentation des résultats de la phase stratégie et évaluation environnementale

#### 3.1. Rappel des objectifs et de déroulé de la Stratégie : Josépha Guigo, MEL

Mme. Guigo rappelle les objectifs généraux de la phase Stratégie.

Mme. Guigo présente dans le détail le déroulé de la phase Stratégie initiée par le CLE de septembre 2015.

Mme. Seingier rappelle la terminologie des logigrammes d'actions mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie. Il s'agit plus particulièrement de l'articulation des actions.

#### 3.2. Résultats de la priorisation : José Partika, MEL

Après avoir rappelé la méthode de priorisation des actions, M Partika présente les résultats de la consultation ayant abouti à la définition de sous-thématiques. Il rappelle également que la spécificité du territoire a conduit à retenir aussi comme prioritaire la thématiques des affaissements miniers.

Ainsi, la concertation a permis de focaliser le projet du premier cycle de SAGE sur 15 sous-thématiques :

- 11 sous-thématiques.
- 1 spécificité locale.
- 3 prérequis pour la mise en place des actions prioritaires.

### **3.3.La méthode d'évaluation financière et environnementale : Jean-Philippe RIZZA, SAFEGE**

M. Rizza rappelle la méthode d'évaluation financière et environnementale des actions du SAGE, concernant :

- L'évaluation des coûts pour la structure porteuse.
- L'évaluation des coûts pour les autres maîtres d'ouvrage.
- L'évaluation des effets sur l'environnement.

### **3.4.Présentation du 1<sup>er</sup> cycle du SAGE : Jean-Philippe RIZZA, SAFEGE**

Le SAGE représente en totalité :

- 25 sous-thématiques et 122 leviers d'action
- soit 7,4 M € (hors déclinaisons de certains programmes d'actions): 3,2 M € pour la structure porteuse et 4,2 M € pour les autres maîtres d'ouvrage

Les commissaires proposent de concentrer les efforts à mettre en œuvre sur les sous-thématiques prioritaires. Ces 15 sous-thématiques représentent :

- 68 leviers d'action
- Pour un montant de 5,0 M € (hors déclinaisons de certains programmes d'actions), dont : 1,6 M € à la charge de la structure porteuse et 3,4 M € à la charge des maîtres d'ouvrage
- Soit 68 % du montant de toutes les actions du SAGE
- Idéalement à mettre en œuvre dans un 1<sup>er</sup> cycle de SAGE, soit 6 ans

M. Rizza présente les réponses apportées par la **Commission Thématique n°1 « Gestion de la ressource en eau »** aux enjeux du territoire.

- Lutter contre les pollutions diffuses.
- Réduire les pollutions générées par les sites et sols pollués historiques et les activités.
- Réduire les pollutions générées par l'assainissement sur les champs captants.

M. Busy appelle les membres de la Commission Locale de l'Eau à faire part de leurs remarques.

M. Gras demande quelles sont les AAC potentiellement concernées par des démarches d'AAC.

M. Busy rappelle que des démarches AAC sont en cours ou abouties pour un certain nombre de captages prioritaires du territoire. La volonté du SAGE est de favoriser la mise en œuvre de cet outil AAC sur les autres captages non prioritaires du territoire.

M. Gras rappelle qu'il sera nécessaire de capitaliser les données du territoire sur l'ensemble des thématiques du SAGE.

M. Busy confirme qu'il s'agit bien de banqueriser la connaissance disponible pour la mettre à disposition de l'ensemble des maîtres d'ouvrage. Il rappelle cependant que l'état initial a fait valoir le manque de données notamment sur les cours d'eau et plus particulièrement sur l'état des cours d'eau et les pressions sur les cours. Il sera nécessaire dans ce cas d'acquiescer de la connaissance supplémentaire.

M. Desmazieres alerte les membres de la CLE sur l'impact sur les pollutions des sols des friches industrielles ou des industries, en particulier sur le territoire l'ex-Bassin Minier.

M. Shehu, chargé de mission auprès du Préfet coordonnateur de Bassin, rappelle qu'une instance régionale va bientôt se réunir. Il est rappelé la volonté du Préfet de Région qu'un effort particulier soit porté par l'Etat sur le territoire de l'Ex Bassin Minier.

M. Parmentier rappelle qu'une étude du BRGM est en cours pour recenser et identifier les sites potentiellement sources de perchlorates au niveau national. Il conseille au futur groupe de travail de solliciter l'expertise du BRGM pour l'accompagner dans ces réflexions.

M. Detournay conclut cet échange sur la nécessité d'ouvrir les réflexions et des échanges au-delà du périmètre du territoire du SAGE Marque Deûle, notamment face à des problématiques régionales ou nationales.

M. Rizza présente les réponses apportées par la **Commission Thématique n°2 « Milieux aquatiques »** aux enjeux du territoire.

- Identifier, caractériser, protéger les zones humides à forte valeur environnementale du bassin versant.
- Réduire les pollutions générées par l'assainissement sur les cours d'eau.
- Encadrer et veiller à l'entretien des cours d'eau à une échelle de bassin versant.

M. Busy appelle les membres de la Commission Locale de l'Eau à faire part de leurs remarques.

Mme Villers s'interroge des dérogations délivrées aux pétitionnaires.

Les services de l'Etat rappellent que les autorisations sont délivrées dans le cadre de la réglementation en vigueur. Effectivement, des mesures compensatoires peuvent être proposées et mises en œuvre au cas par cas.

M. Busy rappelle que la plus-value du SAGE est de mieux comprendre les pressions sur les cours d'eau afin de mieux adapter les rejets à la sensibilité des cours d'eau.

M. Cnokaert regrette que la cartographie des zones humides ne concerne pas l'ensemble des zones humides. Il faudra veiller à indiquer la limite de cette cartographie de zones humides identifiées dans le cadre du SDAGE.

M. Desmazieres se demande comment les services instructeurs vont procéder pour mettre en œuvre les actions liées aux zones humides.

M. Busy confirme que trois cas de figures sont envisagés :

- L'absence de zones humides.
- La présence de zones humides soumise à la loi en vigueur.
- La présence de zones humides à haute valeur environnementale soumises à des d'investigations complémentaires de la part SAGE. La CLE devra déterminer le niveau de protection à mettre en œuvre ces zones humides à haute valeur environnementale.

M. Cnokaert rappelle que la communication et la sensibilisation des pétitionnaires à l'enjeu des zones humides doit être prioritaire.

M. Busy confirme que la communication est un enjeu fort du SAGE Marque Deûle. En particulier, la compensation des zones humides pourra trouver son intérêt dans les zones humides à haute valeur environnementale.

M. Morel constate le paradoxe entre la directive Anguilles qui vise à la restauration de la continuité écologique des cours d'eau en supprimant des obstacles à l'écoulement et la protection des zones humides qui dépendent de la présence des obstacles à l'écoulement.

M. Morel rappelle le niveau d'envasement du canal de Roubaix par les sédiments pollués.

M. Busy précise la situation de l'entretien du canal de Roubaix. Dans le cadre d'un projet de préfiguration de réaménagement en surface, la dé sédimentation de la branche de Croix a été assurée. Depuis 2012, un cours d'eau doit faire l'objet d'un dossier Loi sur l'Eau pour être dragué. Le dossier Loi sur l'Eau a duré environ 18 mois. La problématique est dorénavant traitée pour la branche de Croix.

M. Rizza présente les réponses apportées par la **Commission Thématique n°3 « Risques et contraintes historiques »** aux enjeux du territoire.

- Affaissements miniers.
- Intégrer une gestion préventive des eaux pluviales pour limiter les phénomènes d'inondation par ruissellement.
- Réduire les pollutions générées par les sites et sols pollués historiques et les activités.
- Capitaliser les données en matière d'inondation pour en garder la mémoire et en réduire les conséquences.

M. Busy appelle les membres de la Commission Locale de l'Eau à faire part de leurs remarques.

M. Cnokaert rappelle que le SDAGE demande la gestion des eaux pluviales à la parcelle. Il regrette que la notion n'apparaisse pas clairement dans les logigrammes.

M. Busy confirme qu'il est bien entendu que la gestion à la parcelle est bien reprise dans la thématique prioritaire de lutte contre le ruissellement urbain.

M. Glacet demande s'il existe une cartographie des cours d'eau définitive.

M. Busy rappelle qu'une proposition de cartographie est en cours pour le territoire du SAGE. Elle est en cours de validation auprès de l'ONEMA et la DDTM, seuls services habilités à valider une cartographie définitive.

M. Rizza présente les réponses apportées par la **Commission Thématique n°4 « Développement durable des usages de l'eau »** aux enjeux du territoire.

- Dynamiser le recours au fret fluvial sur le bassin versant.
- Favoriser la constitution d'un réseau de circulation terrestre continu en lien avec la voie d'eau.
- Dynamiser la plaisance et les services de transport des personnes par voies fluviales.

M. Busy appelle les membres de la Commission Locale de l'Eau à faire part de leurs remarques.

M. Jedele précise qu'il faut s'assurer de la compatibilité de l'usage de bord à voie d'eau.

M. Busy confirme que la notion de compatibilité devra s'intégrer à la rédaction détaillée des actions.

M. Gras demande si le Schéma directeur vélo routes voies vertes sera bien pris en compte.

M. Busy confirme qu'il sera bien pris en compte.

M. Cnokaert rappelle que le SCOT de la Métropole devra être pris en compte afin de mettre en cohérence les actions des deux programmes.

M. Desmazieres pose la question de la compensation des terrains de stockage des boues de curage.

M. Busy rappelle que la plus-value du 1<sup>er</sup> cycle du SAGE est de limiter en priorité dans la genèse du phénomène de transport des matières en suspension afin de limiter les apports en sédiments aux cours d'eau. Dans le 2<sup>ème</sup> cycle du SAGE posera la question d'une mutualisation de la gestion des boues de curage.

M. Cnokaert confirme que Voies Navigables de France engage la réflexion d'identification des secteurs potentiels de terrains de dépôts mutualisés entre maitres d'ouvrages. Il s'agit d'un travail collaboratif afin de limiter les terrains de dépôts. Pour rappel, les terrains de dépôts sont des installations classées pour la protection de l'environnement qui imposent des contraintes d'aménagement.

M. Morel rappelle que la problématique du territoire de retenir les bateaux de plaisance qui sont actuellement de passage. Il faut proposer des offres touristiques et culturelles à ces usagers.

M. Busy confirme qu'il s'agit bien du constat réalisé dans le cadre de l'état initial.

M. Dubois confirme que c'est un enjeu du territoire. Il faut savoir utiliser les bras morts pour développer la plaisance sans gêner le transport de marchandises. La communication doit accompagner cette mise afin de sensibiliser au mieux les usagers. Ces actions sur la plaisance sont bien reprises dans la programmation prioritaire du SAGE.

### **3.5. Compatibilité SAGE / SDAGE : Jean-Philippe RIZZA, SAFEGE**

M. Rizza présente l'analyse de compatibilité des leviers d'action du SAGE avec les orientations du SDAGE Artois Picardie. Majoritairement, cette compatibilité est atteinte. Cependant, certaines orientations devront faire l'objet d'une attention particulière au stade de la rédaction des documents du SAGE car le programme d'actions du SAGE ne les prend suffisamment pas en compte.

### **3.6. Planification : Jean-Philippe RIZZA, SAFEGE**

M. Rizza présente la méthode de planification et le calendrier général retenu pour la mise en œuvre du 1<sup>er</sup> cycle du SAGE.

### **3.7. Les moyens à allouer versus les ambitions initiales: Florian Busy, MEL**

De façon générale, le budget pour mettre en œuvre les actions respecte celui défini initialement par la CLE. Au vu des moyens à allouer, M. Busy propose un ajustement du profil des agents prévus au stade des ambitions initiales.

La proposition est retenue par les commissaires.

### **3.8. Proposition d'adoption de la Stratégie : Alain Detournay, MEL**

M. Detournay propose aux commissaires d'adopter la proposition de Stratégie.

M. Jedele alerte les commissaires qu'il faudra porter une attention particulière à la rédaction du règlement du SAGE.

M. Cnokaert préconise de prendre en compte le retour d'expérience des SAGE environnants.

M. Detournay confirme que la CLE est bien engagée dans la démarche.

M. Detournay remercie la structure porteuse pour le travail effectué.

M. Detournay procède au scrutin.

La Stratégie est adoptée à l'unanimité.

## **4. Suites à donner pour la finalisation du SAGE : Florian Busy, MEL**

M. Busy propose à la Commission Locale de l'Eau la feuille de route et les principes pour la réalisation de la rédaction des documents du SAGE :

- Formalisation des documents du SAGE.
- Mesures d'accompagnement.
- Emergence d'une structure porteuse.

M. Busy rappelle notamment qu'une assistance juridique sera vraisemblablement requise lors de la rédaction du SAGE effectuée par la structure porteuse. Cette assistance permettra en effet au SAGE d'acquérir une assise juridique solide.

Concernant la structure porteuse, son émergence sera discutée et travaillée en parallèle de la rédaction du SAGE avec les EPCI présents sur le bassin versant.

M. Jedele rappelle que la consultation de l'autorité environnementale et l'avis du comité de bassin doivent être intégrés en plus de la consultation administrative.

Les commissaires valident la feuille de route proposée.

## **5. Présentation du Rapport d'activités 2015 : Victoire Seingier, MEL**

Mme. Seingier présente les éléments clés du Rapport d'activités 2015 transmis aux commissaires.

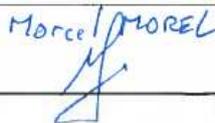
M. Detournay procède au scrutin, sollicitant son approbation.

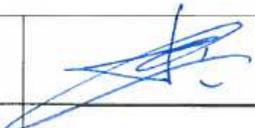
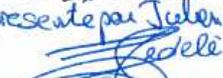
Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

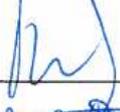
**Mot de conclusion de M. Detournay, président de la CLE.**

## Participants membres de la CLE

le 05 septembre 2016 - 14h00

Organisme	Nom/Prénom	Signature
Agence de l'Eau Artois-Picardie	Le directeur général ou son représentant	Excusé
Agence Régionale de Santé du Nord - Pas de Calais	Le directeur général ou son représentant	Excusé
Association des Communes Minières	Monsieur Freddy KACZMAREK	
Association Environnement Développement Alternatif	Le Président ou son représentant	
Association Nord Nature Environnement	Le Président ou son représentant	Excusé - pouvoir donné à l'Association Environnement Développement Alternatif
Associations UFC Que choisir et l'Union Régionale Consommation Logement et Cadre de Vie Nord Pas-de-Calais	Le Président ou son représentant	
Bureau de Recherches Géologiques et Minières	Le directeur régional ou son représentant	
Chambre Nationale de la Batellerie	Le Président ou son représentant	
Chambre d'Agriculture de la région du Nord - Pas de Calais	Le Président ou son représentant	
Chambre d'Agriculture de la région du Nord - Pas de Calais	Un élu de l'assemblée générale	Excusé
Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie du Nord - Pas de Calais	Le Président ou son représentant	
Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie du Nord - Pas de Calais	Un élu de l'assemblée générale	
Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie du Nord - Pas de Calais	Un élu de l'assemblée générale	
Comité Régional du Tourisme Nord - Pas de Calais	Le Président ou son représentant	
Comité Régional Nord - Pas de Calais de la Fédération Française de Canoë Kayak	Le Président ou son représentant	
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	Monsieur Jean-Pierre BLANCART	Excusé
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	Monsieur Pierre LACHERIE	Excusé

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	Monsieur Philippe DUQUESNOY	
Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin	Madame Marine TONDELIER	
Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin	Monsieur Stanislas SMURAGA	
Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin	Monsieur Denis COOL	Excusé
Conseil Général du Nord	Madame Isabelle FREMEAUX	Excusée Pouvoir donné à Mme. COUBE
Conseil Général du Pas-de-Calais	Madame Patricia ROUSSEAU	Excusée
Conseil Régional du Nord - Pas de Calais	Madame Christelle DELEBARRE	
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (59)	Le directeur départemental ou son représentant	Alexandra CNOKACZ 
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (62)	Le directeur départemental ou son représentant	Représentée par Julien JEBELÉ 
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord - Pas de Calais	Le directeur régional ou son représentant	Représentée par Dina GRUSZKA 
Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Le Président ou son représentant	
Métropole Européenne de Lille	Monsieur Alain DETOURNAY	
Métropole Européenne de Lille	Monsieur Sébastien COSTEUR	
Métropole Européenne de Lille	Madame Françoise GOUBE	
Métropole Européenne de Lille	Monsieur André-Luc DUBOIS	
Mairie d'Annoeullin	Monsieur Christophe GRAS	
Mairie de Bailleul-Sire-Berthoult	Monsieur Michel ZIOLKOWSKI	
Mairie de Benifontaine	Monsieur Jacques JAKUBOSZCAK	

Mairie de Bois-Bernard	Madame Christine TOUTAIN	
Mairie de Gondecourt	Monsieur Michel DESMAZIERES	
Mairie de Cappelle-en-Pevele	Monsieur Bernard CHOCRAUX	
Mairie de Flers-en-Escrebieux	Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD	
Mairie de Hem	Madame Annie LEFEBVRE	
Mairie de Quiery-la-Motte	Monsieur Jean-Luc LEROUX	
Mairie de Loos-en-Gohelle	Monsieur Jean-François CARON	Excusé
Mairie de Roubaix	Monsieur Emmanuel OYEZ	Excusé
Mairie de Wahagnies	Monsieur Alain BOS	Excusé
Mairie de Wavrin	Monsieur Alain BLONDEAU	Excusé
Mairie d'Haubourdin	Monsieur Bernard DÉLABY	
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Le directeur général ou son représentant	
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	Le directeur régional ou son représentant	
Ports de Lille	Le Président ou son représentant	
Préfecture du Nord	Le Préfet du Nord ou son représentant	
Préfecture du Pas-de-calais	Le Préfet du Pas-de-Calais ou son représentant	
Syndicats Départementaux de la Propriété Rurale du Nord et du Pas de Calais	Le Président ou son représentant	
Voies Navigables de France	Le directeur territorial ou son représentant	

